



LE PCPE ENFANTS DÉPEND DE L'AREAMS,
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE SERVICE EST AUTORISÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ (ARS) DES PAYS DE LA LOIRE.

PCPE ENFANTS

| AVEC QUI ?



Le personnel est composé de :

- × Un directeur adjoint ;
- × Une secrétaire ;
- × Une éducatrice spécialisée.

Le personnel du PCPE enfants coordonne le projet et le parcours du jeune en lien avec ses parents, les professionnels en libéral, les écoles et services... (psychologue, éducateur, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute).



Contacter le PCPE Enfants

18 impasse Chavatte
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 07 85 12 62 48
Mail : pcpe@areams.fr

PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES



| PÔLES DE COMPÉTENCES PRESTATIONS EXTERNALISÉES

18 impasse Chavatte - 85000 la Roche-sur-Yon
Tél. : 07 85 12 62 48
pcpe@areams.fr

PCPE Enfants



| QU'EST CE QUE LE PCPE ENFANTS AREAMS ?

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) Enfants vient compléter la palette de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap. Il s'inscrit dans le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous ». Il s'agit d'assurer la continuité des parcours des personnes handicapées et éviter que leur situation ne devienne critique du fait d'une absence de réponse adaptée.

| POUR QUI ?



Le PCPE Enfants AREAMS accompagne prioritairement les enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 25 ans, présentant des troubles du spectre autistique et disposant d'une orientation de la CDAPH en établissement ou en service médico-social mais sans solution d'accompagnement dans le secteur médico-social.

A titre exceptionnel, le PCPE peut constituer une réponse complémentaire à des jeunes qui ont déjà un accompagnement médico-social mis en place mais insuffisant. Il peut également effectuer des évaluations en vue d'aider la famille, le jeune et la MDPH pour trouver le meilleur type d'orientation.

| POUR QUOI ?



Le PCPE vise différents objectifs :

- × Proposer la mise en place de prestations de soins et éducatives par des professionnels libéraux ;
- × Procéder à des évaluations formelles et fonctionnelles, pour définir les besoins du jeune ;
- × Activer les passerelles vers les diagnostics médicaux complémentaires incontournables ;
- × Définir les priorités dans l'accompagnement du jeune ;
- × Assurer la coordination des professionnels libéraux intervenant auprès du jeune par des conventionnements ;
- × Assurer le paiement de ces prestations ;
- × Assurer la continuité du parcours du jeune et faciliter ainsi la mise en œuvre de la notification MDPH et, le cas échéant, proposer une réorientation.



| COMMENT ?



Les objectifs se construisent avec le jeune et ses parents et sont formalisés dans un projet personnalisé. Les prestations qui en découlent sont externalisées auprès de professionnels en libéral. La prise en charge des transports n'est pas assurée par le PCPE.

| OÙ ?



Sur l'ensemble du département de la Vendée.

Un exemple d'accompagnement par le PCPE pour un enfant de 12 ans avec TSA



ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN PARENTAL

1 à 2 heures par semaine



MISE EN PLACE ET COORDINATION DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

(psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, ... en libéral)

3 interventions auprès de l'enfant en moyenne par semaine



SUIVI DE DOSSIER, CONCERTATIONS, ENTRETIENS FAMILLE ET PARTENAIRES

1 à 2 journées par semaine